

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 91 /PR/MAE/AAC

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant création de l'Ambassade du Dahomey
auprès de la République Fédérale d'Allemagne

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
VU l'arrêté n°978/MINAFET du 5/7/61 portant organisation du Ministère des Affaires
Etrangères ;
SUR le rapport du Ministre des Affaires Etrangères ;
APRES avis de la Cour Suprême ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est constatée la création à la date du 2 Janvier 1961 de l'Ambassade
du Dahomey auprès de la République Fédérale d'Allemagne.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 26 FEVRIER 1966

par le Président de la République,

pour Le Ministre des Affaires
Etrangères absent,
le Ministre chargé de l'intérim :

Arsène KINDE

Christophe SOGLO.-

AMPLIATIONS :

JORD..... 1
PR..... 4
MAE..... 6
Ministères..... 8
DGF..... 2
SGG..... 4
IAA..... 2
Gde Chancel. 1

pour Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques absent,
le Ministre chargé de l'intérim,

M. DADJO